

CHARTRE DE LA COOPERATIVE social-IN³ ¹

Proposée par les membres fondateurs de la coopérative
Genève le 19 octobre 2012 (version 4)

« *Tout le monde peut innover, si sa vie en dépend.* » Akio Morita²

Préambule

La présente charte trouve ses racines dans les valeurs et pratiques développées par les membres fondateurs de la coopérative **social-IN3** à travers leurs expériences partagées dans le cadre de leurs recherches, inventions, développements et productions. L'objectif de la coopérative **social-IN3** est de mettre en relation différents acteurs et actrices qui souhaitent contribuer ensemble à l'émergence de produits ou de services innovants. Cette coopérative a comme ambition de développer un nouveau modèle de coopération dans le domaine scientifique, de la recherche, de l'invention et de la production industrielle. Elle s'inscrit dans l'économie sociale et solidaire pour développer une nouvelle forme de gouvernance et un cadre de développement pour la réalisation d'idées individuelles et collectives et la défense des intérêts économiques de ses membres.

La signature de la Charte est un acte contractuel. Par sa signature, toute partie prenante s'engage à mettre progressivement en œuvre les termes de la Charte et à déployer tous ses efforts pour les faire partager à ses réseaux et les traduire dans ses activités comme dans ses relations avec le secteur privé et avec l'État.

§ 1. social-IN3 est un cockpit de l'innovation, c'est à dire un lieu où des personnes et des instruments permettent de piloter l'innovation dans des directions et sur des objectifs précis et prédéfinis.

Ces directions et ces buts sont régulièrement réévalués et redéfinis.

La coopérative **social-IN3** met à disposition de toutes sortes de projets innovants l'expertise et les connaissances de ses membres.

Elle vise, pour chaque projet et à travers une collaboration active à :

¹ Cette charte est mentionnée à l'article 1 des statuts de la coopérative **social-IN3**

² Akio Morita : Industriel japonais (1921-) fondateur après la 2ème guerre mondiale, de la société d'électronique connue, depuis 1958, sous le nom de Sony.

- reconnaître la contribution du porteur de projet;
- identifier le positionnement du projet dans le paysage de l'innovation;
- établir une stratégie de projet;
- rassembler les conditions de réalisation;
- réaliser le projet;
- et en rétribuer les contributeurs.

§ 2. Les valeurs fondamentales de la coopérative **social-IN3** sont **l'équité, l'éthique et la durabilité.**

C'est sur la base de ces valeurs fondamentales et des compétences propres des coopérateurs que sont établis les choix et les accords qui permettent de mener les actions énoncées ci-dessus.

La coopérative peut choisir de ne pas, ou de ne plus, collaborer avec un projet, si cette collaboration va à l'encontre de ses valeurs fondamentales.

§ 3. Afin d'assurer le respect des valeurs fondamentales de la coopérative **social-IN3** dans son action et dans ses collaborations, elle définit les repères suivants (« guidelines »):

❖ la coopérative fait sienne la formule **Solidarité $1 + 1 > 2$**

Les acteurs et actrices de **social-IN3** privilégient la recherche de l'intérêt collectif sur le seul profit individuel. Ils valorisent la création de lien social d'interdépendance au plan local, régional et international.

❖ la coopérative **privilégie l'action**

en établissant des accords avec chaque projet avant d'entreprendre toute collaboration. Elle privilégie l'emploi d'accords et de contrats standards qui sont publics.

❖ la coopérative soutient le **bien-être social être plutôt qu'avoir (Agir ensemble pour l'innovation)**

Les acteurs et actrices de **social-IN3** visent à construire une économie qui affirme la primauté de la personne sur le capital. Ils reconnaissent l'importance de l'action collective et du partage des compétences pour favoriser l'émergence des projets individuels ou collectifs des membres au sein de la coopérative.

❖ la coopérative encourage une culture du dialogue et décourage une culture du pouvoir (**Citoyenneté et démocratie participative chacun a une voix qui compte**)

Les acteurs et actrices de **social-IN3** participent de manière libre, égalitaire et responsable à la construction d'une société assurant le développement des personnes et l'intérêt collectif. Ils appliquent la démocratie participative en favorisant le partage de l'information, des responsabilités, de la prise de décision et la reconnaissance du rôle de chacun.

❖ la coopérative s'engage dans la démarche « **Écologie produire pour vivre et non vivre pour produire** »

Les acteurs et actrices de **social-IN3** soutiennent l'interdépendance des processus

socio-économiques et écologiques. Ils s'engagent à privilégier un système économique qui respecte les processus et équilibres écologiques dans un souci d'équité *intra- et inter-générationnelle*. Les éléments de discussion sont abordés en débat plénier ("les choses sont discutées").

- ❖ la coopérative favorise et appuie l' **Autonomie (autonomes mais pas individualistes)**

Les acteurs et actrices de **social-IN3** valorisent les compétences et renforcent les moyens d'agir des personnes (salariés, bénévoles, membres, usagers, investisseurs) au sein de leur organisation. Ils recherchent une plus grande autonomie de fonctionnement de celle-ci, ainsi que de **social-IN3** à l'égard du secteur public et des autres acteurs du secteur privé.

- ❖ La coopérative stimule la diversité (**riches de nos différences**)

Les acteurs et actrices de **social-IN3** s'engagent à comprendre, respecter et valoriser les différences entre les personnes et les peuples, à prohiber toute forme de discrimination et à rechercher les complémentarités pour apprendre ensemble. Connaître et reconnaître au quotidien les différences, les points de convergence et la multiculturalité est essentiel.

- ❖ La coopérative promeut la Cohérence (**dire ce qu' on fait et faire ce qu' on dit**)

Les acteurs et actrices de **social-IN3** s'engagent d'appliquer de façon cohérente l'ensemble des valeurs ci-dessus à tous les niveaux de leur fonctionnement. La cohérence entre les valeurs prônées et le vécu est essentielle à la crédibilité et au développement

- ❖ la coopérative s'engage dans l'innovation sociale

Toute entité adhérant à cette Charte aura à cœur de fonder des partenariats avec des structures dont la nature des activités ou des objectifs se rapprochent des valeurs ici défendues.

- ❖ la coopérative facilitera **la reproductibilité de ses modèles** tant pour ses statuts, sa charte que de ses projets

Charte approuvée par les membres présents de l'Assemblée constitutive du 19 octobre 2012 (cf. Procès verbal de décision /001/ 2012-10-19) :

Signatures des membres :